



Conseil Consultatif Régional Sud
6 rue Alphonse Rio
96100 Lorient+FRANCE
• TEL : +33 297 83 11 69
• FAX : +33 297 83 91 84
info@ccr-s.eu
adrilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu de la réunion du groupe de travail zones VIII et IX Lisbonne, 29 Octobre 2014, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Le Président du Groupe S. Larzabal, a remercié les membres pour leur présence et a soumis au vote les projets de compte-rendu et d'ordre du jour qui ont été validés en l'état. Il a néanmoins été convenu d'accepter une question diverse relative à la gestion des stocks de raies, qui sera abordée en fin de séance, sous réserve de temps disponible.

Gestion du Bar

Les diagnostics annuels du CIEM ont été présentés dans un premier temps. Alors que pour le stock Nord (Mer du Nord, Manche et Mer Celtique), une évaluation analytique est disponible, en ce qui concerne les eaux ibériques et le golfe de Gascogne, les recommandations demeurent inchangées, du fait de leur statut « Data Limited Stock ». Les recommandations de diminutions des captures, tout comme les enjeux de gestion, sont ainsi beaucoup plus importants dans les zones CIEM IV, VI et VII.

Les membres ont été informés des résultats du séminaire InterCC dédiée à la gestion de cette espèce, qui a eu lieu le 19 septembre à Dublin. Il a essentiellement été convenu lors de cette réunion que les efforts devraient être supportés par tous les segments impliqués dans cette pêcherie, au pro rata de leur contribution à la mortalité par pêche. D'autres réunions sont programmées, et les réflexions devraient donc se poursuivre. Le Secrétaire Général a tenu à préciser que les informations n'étaient pas claires, notamment celles relatives au calendrier ou à l'organisation des travaux. Les membres ont néanmoins été interrogés sur la meilleure direction à tenir.

Pour L. Corbisier, qui suit également les travaux du CC Nord-Ouest, les discussions ont mal démarré, du fait que les français ont trop longtemps souhaité le passage sous TAC de cette espèce, ce qui, dans le contexte de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, n'était pas souhaitable pour de nombreux pays. Estimant la situation complexe, il a recommandé une gestion reposant sur le contrôle de l'effort pour ce stock, en lui adjoignant un contrôle de la capacité, afin qu'aucun nouveau navire ne puisse s'engager dans les différentes pêcheries de bar. Plusieurs membres ont également souhaité que la pêche plaisance soit également associée aux efforts de gestion. Les propositions de gestion de la Commission Européenne ont par ailleurs été présentées. Au regard de la localisation des problèmes, les membres ont jugé préférable d'assurer un suivi des travaux menés pour le stock Nord.

Possibilités de pêche 2015 :

- Merlu Ibérique et langoustine IXa :

M. Rodriguez a balayé et commenté les propositions formulées par la Commission Européenne, directement issues des avis du CIEM. Elle a déploré de trop brutales





Conseil Consultatif Régional Sud
6 rue Alphonse Rio
96100 Lorient+FRANCE
• TEL : +33 297 83 11 69
• FAX : +33 297 83 91 84
info@ccr-s.eu
adriette@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

variations dans les possibilités de pêche, qu'il conviendrait de lisser, tout en souhaitant, dans certains cas, que la flexibilité offerte par la PCP en ce qui concerne le calendrier, soit utilisée. A. Cabral a déploré une nouvelle proposition de diminution des captures pour la langoustine IXa, alors que cette proposition s'inscrit selon lui dans une erreur d'interprétation du plan de gestion.

Plusieurs membres se sont aussi opposés à une nouvelle diminution de l'effort de pêche. Les représentants du secteur ont par ailleurs souhaité que les évolutions en matière de possibilités de pêche suivent une même tendance pour les différents stocks, afin de limiter les rejets. Les représentants des ONG environnementales ont rappelé leur lecture de la nouvelle PCP, notamment en ce qui concerne le calendrier d'atteinte du MSY. Pour autant, elles ont annoncé qu'elles pourraient soutenir l'application du plan de gestion pour le stock de merlu sud (-15%). Rappelant que l'application de plan de gestion reposant sur la gestion de l'effort avait attestée d'une faible corrélation entre effort et mortalité par pêche, les membres ont majoritairement souhaité un gel de l'effort. Toutefois et de manière unanime, il a été convenu que des travaux visant à développer un nouveau plan de gestion soient initiés l'an prochain. En parallèle, une nouvelle expertise des points de référence pourra être réalisée. Un projet d'avis pourra être proposé dans ce sens, visant également à faire mieux apparaître l'erreur d'interprétation du plan pour ce qui concerne la langoustine IXa. Il n'a néanmoins pas été possible de s'accorder sur une recommandation de possibilités de pêche pour le merlu sud pour l'an prochain.

- Sole VIIIab :

J. Lamothe s'est félicité que la Commission Européenne se soit appuyée sur la logique de fixation pluriannuelle des possibilités de pêche pour ce stock, logique proposée par le CC Sud, au moment d'établir sa proposition. Il s'est toutefois étonné que la Commission ait proposé d'appliquer dès cette année la mesure de sauvegarde. Celle-ci ne devait en effet pouvoir intervenir, selon les termes proposés, qu'à partir de la troisième année du Plan de gestion (2016), après 2 années de hausses de la mortalité par pêche. J. Lamothe a en outre rappelé les incertitudes portant sur la valeur de Fmsy, qui pourrait avoir des conséquences importantes sur les possibilités de pêche de ce stock. Plusieurs représentants français ont soutenu cette intervention, arguant qu'une nouvelle valeur de Fmsy devrait en outre être disponible en 2015.

B. Stockhausen a pour sa part souhaité que les possibilités de pêche pour ce stock soient établies à 2 500 tonnes l'an prochain, en vertu de l'avis annuel du CIEM. Les représentants du secteur ont dénoncé cette proposition, rappelant l'engagement pris par toutes les parties, fin 2013, au sujet de la stratégie TAC fixe pluriannuel.

Oceana, qui n'était pas là au moment de cet engagement, a tenu à préciser qu'au regard des mauvais recrutements, il convenait selon elle de diminuer les possibilités de pêche, et que la proposition de la Commission Européenne (-10%) constituerait son maximum. Au vu de ce constat d'échec des négociations, il a été convenu d'adopter un avis non consensuel.





Conseil Consultatif Régional Sud

6 rue Alphonse Rio
56100 Lorient • FRANCE

• TEL : +33 297 83 11 69

• FAX : +33 297 83 91 84

info@ccr-s.eu

adrilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu

www.ccr-s.eu

Gestion des Raies :

J. Lamothe a rappelé que les possibilités de pêche pour ces espèces, depuis leur passage sous TAC, s'étaient inscrites dans un cadre de méconnaissance général, et d'une gestion regroupée ne permettant pas une gestion adaptée à la réalité de chaque espèce. Le secteur français a donc réfléchi à une nouvelle méthode pour la fixation de ces possibilités, qui tiendrait compte de l'évolution des abondances. Cette nouvelle méthode conduirait cette année en une proposition de statu quo pour les possibilités de pêche de raies. En outre, les enjeux de gestion de la raie brune ont été exposés. La France souhaite donc pouvoir discuter de ces enjeux lors des prochaines réunions. Les représentants du secteur du Portugal ont soutenu cette initiative, en rappelant que ces stocks avaient vu leurs possibilités de pêche être réduites de 10% annuellement au cours des 5 dernières années. Les représentants des ONG ont indiqué qu'elles ne pourraient se prononcer sur le fond, réclamant du temps pour analyser ces propositions. Ces travaux seront donc poursuivis lors des prochaines réunions.

Processus de désignation de sites Natura 2000 en Haute Mer

Les membres ont été informés du processus de déploiement de nouvelles zones Natura 2000 en mer organisée par l'Etat Français. Compte-tenu de la localisation de certains sites, et des mesures de gestion envisagées, les membres français ont déploré l'absence de concertation de l'Etat Français. Il semble en effet que certains sites soient régulièrement fréquentés par des navires espagnols. Le secrétariat du CC Sud a rappelé qu'il se positionnait ici en tant qu'interface entre ses membres et les pouvoirs publics, et qu'il relayerait volontiers les remarques ou commentaires de ses membres auprès de l'administration française. Plus globalement, les membres ont estimé que la concertation était une étape importante pour le bon déploiement de toutes les politiques environnementales en mer. Il est ainsi important que les membres soient informés de toutes les démarches en cours. Les membres ont été invités à faire part de leurs commentaires au secrétariat avant la fin novembre.

